Informations et accompagnement
Vous avez des questions ?

0 800 026 080 Service & appel gratuits

Retrouvez les coordonnées des lieux labellisés Pass Numérique sur aptic.fr/les-acteurs-qualifies

Région Hauts-de-France

151 avenue du Président Hoover
59555 Lille Cedex
Accès métro / Lille Grand Palais

15 mail Albert 1er BP2616
80026 Amiens Cedex 1

Tél. : +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax : +33 (0)3 74 27 00 05

Retouvons-nous sur

hautsdefrance.fr

PASS NUMÉRIQUE

LE PASS
QUI RAPPROCHE LE CITOYEN DU NUMERIQUE

UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)
l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FEDER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

#APTIC

Région Hauts-de-France

A QUOI SERT LE PASS NUMÉRIQUE ?

Le pass numérique permet de payer votre participation à des ateliers d'initiation ou d'accompagnement au numérique, dans des lieux qualifiés #APTIC.

Il se présente sous la forme d'un carnet de 5 ou 10 pass. Chaque pass a une valeur de 10 €.

LE PASS NUMÉRIQUE VOUS ACCOMPAGNE POUR :

- Réaliser vos démarches administratives sur Internet (assurance maladie, CAF, Pôle Emploi…)
- Découvrir et utiliser un ordinateur ou un smartphone
- Faire votre CV sur ordinateur
- Naviguer sur internet
- Modifier des photos, les envoyer à des gens
- Apprendre à utiliser les réseaux sociaux (Facebook, Whatsapp, LinkedIn…)
- Créer et utiliser une boîte de messagerie (e-mails)
- Participer à des visio-conférences
- Savoir utiliser l'espace numérique de travail de votre enfant à l'école
- Améliorer vos compétences informatiques
- ...

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être domicilié en Hauts-de-France
- Avoir 60 ans ou plus
- Être un jeune en insertion professionnelle de 18-25 ans
- Être un demandeur d'emploi accompagné par pôle emploi

Les pass numériques millésimés 2022 sont utilisables en Hauts-de-France jusqu'au 31 décembre 2022.

COMMENT OBTENIR LE PASS NUMÉRIQUE ?

ETAPE 1 :
Connectez-vous à la plateforme des aides individuelles aides.hautsdefrance.fr et créez votre compte.

ETAPE 2 :
Dans *Rechercher une aide*, cliquez sur ANUM – Aide au NUMérique et faites votre demande, en y joignant les justificatifs correspondant à votre situation

ETAPE 3 :
Recevez directement chez vous les pass numériques, accompagnés de la liste des lieux où vous pouvez les utiliser.

ETAPE 4 :
Prenez contact avec les lieux, obtenez un rendez-vous et déplacez-vous sur site.

ETAPE 5 :
Bénéficiez d'ateliers et/ou de formations, parmi les 129 propositions, vous permettant d'être plus à l'aise avec le numérique.

COMMENT UTILISER LE PASS NUMÉRIQUE ?

1. **CONTACTEZ** un des lieux labellisés pass numérique
2. **INSCRIVEZ-VOUS** à un atelier proposé par le lieu
3. **PARTICIPEZ** à l'atelier prévu
4. **PAYEZ** votre participation à l'atelier **avec vos pass numériques**